



Arles Crau Camargue Montagnette

## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 AVRIL 2026**

N°39 : Finances / Autorisation de programme et crédits de paiement pour la construction de la déchèterie nouvelle génération d'Arles Zone-Nord : création

Rapporteur : Mandy GRAILLON

Nomenclature ACTES : 7.1

*La déchèterie de Trinquetaille, rénovée à l'été 2023, est utilisée en grande majorité par les usagers d'Arles ouest. Les autres quartiers d'Arles étant trop éloignés de ce site utilisent la déchèterie de Raphèle ou n'utilisent pas le réseau de déchèteries ce qui pénalise fortement les performances techniques et financières de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette « ACCM ».*

*15.000 habitants du nord de la commune d'Arles se trouvent « isolés » à plus de 15mn de trajet des sites les plus proches. Cet éloignement des déchèteries trop important par rapport aux temps moyen de trajet constatés en France n'incite pas les usagers au tri de leurs déchets.*

*La construction d'une nouvelle déchèterie « nouvelle génération » en zone Nord d'Arles permettra donc :*

- De rapprocher ce service de proximité essentiel des usagers arlésiens*
- De désengorger la déchèterie de Trinquetaille*
- D'améliorer les performances techniques d'ACCM*

*Cette opération prévue sur les exercices 2026 à 2030, est financée en partie par la Région et estimée à 2 500 000 € HT.*

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la Décision N° 2025116 décidant d'exercer le droit de préemption urbain par délégation sur le bien situé à ARLES (13200), zone industrielle Nord, rue Joseph Rainard lieu-dit La Citerne, figurant au cadastre sous les références Section CO numéros 0838 et 0840 ;

Considérant qu'ACCM assure la compétence collecte et traitement des déchets ménagers depuis le 1er janvier 2017 et gère ainsi un réseau de plusieurs déchèteries sur le territoire ACCM ;

Considérant le projet de territoire de la Communauté d'agglomération ACCM approuvé par délibération n°2024-130 du Conseil Communautaire en date du 19 septembre 2024 ;

Considérant l'*Orientation-3* de l'*Ambition-1* : *Réussir les transitions écologiques* qui vise la réduction de la quantité des déchets et la promotion de leur réutilisation par plusieurs actions, notamment l'optimisation du maillage des déchèteries et la modernisation des sites par des installations nouvelle

génération qui favorisent le développement du réemploi, du tri et l'amélioration des conditions d'utilisation des usagers ;

Considérant qu'environ 15.000 habitants du nord de l'agglomération d'Arles se trouvent à plus de 15 minutes de trajet des sites de déchèterie les plus proches et que ce temps de trajet est supérieur au temps moyen de trajet constaté en France ;

Considérant l'intérêt général que représente la construction d'une déchèterie de type nouvelle génération par la Communauté d'Agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette sur la partie nord de l'agglomération d'Arles ;

Considérant que cette opération dont la réalisation est prévue sur les exercices 2026, 2027, 2028, 2029 et 2030 est estimée à 2 500 000 € HT soit 3 000 000 € TTC ;

Considérant qu'en application de l'article L2311-3 du CGCT, la section investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme. Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants. Les autorisations de programme et leurs révisions éventuelles sont présentées par le président. Elles sont votées par le conseil communautaire, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives. Les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la communauté d'agglomération ;

Il est demandé au Conseil Communautaire de retenir cette opération sous la forme d'une autorisation de programme et de crédits de paiements de la façon suivante :

#### **AP-2026-09**

	TOTAL AP		2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL CP
Budget Principal	2 500 000 €	HT	208 333 €	208 333 €	416 667 €	1 250 000 €	416 667 €	2 500 000 €
Clé : 1D25167	3 000 000 €	TT C	250 000 €	250 000 €	500 000 €	1 500 000 €	500 000 €	3 000 000 €

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :**

**1 - VALIDER** la création de l'autorisation de programme et les crédits de paiement pour la construction de la déchèterie nouvelle génération d'Arles Zone-Nord ;

**2 - PRÉCISER** que les crédits de paiement nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice.